



FICHE MAIRIE 2026-2027

Ecole maternelle : 5 rue des Airbornes - 02.31.78.77.90

Ecole élémentaire : 6 chemin de Longueville – 02.31.78.77.76

Pour l'entrée en PS et CP et nouveaux élèves :

Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile à déposer en Mairie

ENFANT :

Nom, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Entre en classe de :

Ecole et classe précédente :

Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal ☐

Nom et Prénom :

Adresse :

 :

 travail :

Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal ☐

Nom et Prénom :

Adresse :

 :

 travail :

Personnes autorisées à prendre l'enfant ou à prévenir en cas d'urgence :

Nom, adresse :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

Nom, adresse :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

Observations particulières (**allergie**, régime alimentaire particulier...)

.....

Votre adresse mail (pour recevoir toutes les informations importantes concernant les écoles) :

Date :

Signature :

Cachet de la Mairie :



Mon enfant mange au restaurant scolaire : oui non

Inscription à l'année modifiable à chaque période de vacances.

Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Mon enfant reste à la garderie : oui non

de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h45

Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Mon enfant prend le bus scolaire (habitants de Longueval) oui non

Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

**Le règlement des différents services périscolaires est consultable en Mairie
ou sur le site www.ranville.fr**

Autorisation parentale :

Je soussigné, Non Prénom

Responsable légal de l'enfant, autorise mon enfant

- A participer aux activités organisées dans le cadre des temps périscolaires
- A participer aux activités nécessitant des déplacements (à pied, à vélo, en mini-bus...)
- A être photographié en groupe ou filmé dans le cadre des temps périscolaires.

Date :

Signature :

Les informations recueillies ont pour finalité l'inscription à l'école et aux services périscolaires. Les destinataires des données sont la mairie et les services périscolaires

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Ranville